
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

États financiers

31 décembre 2023



CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

États financiers

31 décembre 2023

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Annexes	17

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

¹
FBL S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 21 mars 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A132091

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

3

	2023	2022
Produits		
Subventions - Ville de Drummondville (annexe A)	280 510 \$	222 562 \$
Subvention - Ministère de l'éducation - PAFCCCL	146 658	130 618
Subvention - Patrimoine canadien - PCÉ	19 468	31 571
Subventions - Autres	10 603	57 154
Subvention - CLÉ	-	9 529
Subvention - Député provincial	-	2 000
Camp de jour	138 610	122 006
Programmation	102 817	71 097
Location de salles et service de bar	49 801	35 207
Autofinancement et activités spéciales	68 028	37 125
Commandites	25 000	-
	841 495	718 869
Charges		
Frais de fonctionnement et d'administration (annexe B)	917 401	724 822
Frais financiers (annexe C)	90 376	8 857
	1 007 777	733 679
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	(166 282)	(14 810)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(2 414)	-
Amortissement - Immobilisations corporelles	(97 100)	(11 317)
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	61 667	4 461
Insuffisance des produits sur les charges avant activités abandonnées	(204 129)	(21 666)
Excédent afférent aux activités abandonnées	-	20 540
Insuffisance des produits sur les charges	(204 129) \$	(1 126) \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2023

4

	Affecté - Projet relocalisa- tion CCLCN	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début					
Déjà établi	219 049 \$	545 422 \$	559 833 \$	1 324 304 \$	1 325 430 \$
Modification comptable (note 2)	-	(243 302)	243 302	-	-
Redressé	219 049	302 120	803 135	1 324 304	1 325 430
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	5 964	(44 571)	(165 522)	(204 129)	(1 126)
Affectations internes (note 14)	(225 013)	225 013	-	-	-
Investissement en immobilisations	-	2 966 408	(2 966 408)	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(2 957 742)	2 957 742	-	-
Apports à recevoir	-	2 712 784	(2 712 784)	-	-
Dette à long terme	-	(2 724 916)	2 724 916	-	-
Solde à la fin	- \$	479 096 \$	641 079 \$	1 120 175 \$	1 324 304 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Bilan

31 décembre 2023

5

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 4)	511 737 \$	804 716 \$
Dépôt à terme, 4,55 %	-	61 753
Comptes clients et autres créances (note 5)	133 520	77 777
Stocks (note 6)	6 086	6 086
Frais payés d'avance	8 471	10 762
Apports à recevoir à court terme (note 7)	1 654 408	126 904
	2 314 222	1 087 998
Apports à recevoir (note 7)	1 716 522	551 452
Immobilisations corporelles (note 8)	4 365 990	897 069
Frais initiaux reportés liés à un bail emphytéotique	105 787	243 302
	8 502 521 \$	2 779 821 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Bilan

31 décembre 2023

6

	2023	2022
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	515 433 \$	151 031 \$
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme (note 11)	105 145	174 384
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	1 608 660	37 205
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 13)	1 407 638	511 625
	3 636 876	874 245
Apports reportés afférents au fonctionnement (note 11)	75 000	33 845
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	3 443 502	547 427
Dette à long terme (note 13)	226 968	-
	7 382 346	1 455 517
ACTIFS NETS		
Affecté - Projet relocalisation CCLCN	-	219 049
Investi en immobilisations	479 096	302 120
Non affecté	641 079	803 135
	1 120 175	1 324 304
	8 502 521 \$	2 779 821 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

7

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(204 129) \$	(1 126) \$
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	97 100	11 317
Amortissement - Frais de financement	6 724	-
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(61 667)	(4 461)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2 414	-
Charge locative en vertu d'un bail emphytéotique	137 515	69 515
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	2 795	2 815
	(19 248)	78 060
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	(55 743)	47 057
Stocks	-	229
Frais payés d'avance	2 291	(4 378)
Créditeurs	(66 118)	45 016
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme	(94 239)	29 347
	(213 809)	117 271
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(233 057)	195 331
Activités d'investissement		
Acquisition d'un dépôt à terme	(2 810)	(1 753)
Encaissement d'un dépôt à terme	64 563	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 140 789)	(677 194)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2 874	-
Encaissement des apports à recevoir afférents au fonctionnement	103 727	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 972 435)	(678 947)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	2 747 278	517 610
Remboursement de la dette à long terme	(57 361)	-
Encaissement des apports afférents aux immobilisations	227 596	-
Frais de financement sur l'émission de la dette à long terme	(5 000)	(5 985)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 912 513	511 625
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(292 979)	28 009
Encaisse au début	804 716	776 707
Encaisse à la fin	511 737 \$	804 716 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré qui peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission d'offrir aux citoyens du secteur un milieu de vie en intervenant dans les domaines du loisir, de l'éducation populaire et de l'action communautaire. L'organisme utilise aussi l'abréviation « CCLCN » comme dénomination.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté que des apports à recevoir d'un montant de 158 155 \$ n'avaient pas été comptabilisés au 31 décembre 2022 malgré le fait que le montant pouvait faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant était raisonnablement assurée. Conséquemment, le bilan au 31 décembre 2022 a été redressé. Ainsi, au 31 décembre 2022, les apports à recevoir comptabilisés dans l'actif à court terme et les apports reportés comptabilisés au passif à court terme ont été augmentés de 124 310 \$, tandis que les apports à recevoir comptabilisés dans l'actif à long terme et les apports reportés comptabilisés au passif à long terme ont été augmentés de 33 845 \$.

De plus, au cours de l'exercice, la société a modifié rétrospectivement la présentation de la charge locative en vertu d'un bail emphytéotique. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, celle-ci était présentée dans le poste Amortissement - Droits à titre d'emphytéote alors qu'elle aurait dû être présentée dans le poste Frais de fonctionnement et d'administration. En conséquence, les frais de fonctionnement et d'administration ont été augmentés de 69 515 \$ et l'amortissement - Droits à titre d'emphytéote a été diminué du même montant. De plus, les variations survenues dans l'état de l'évolution de l'actif net liées à la charge locative en vertu d'un bail emphytéotique étaient comptabilisées dans l'actif net investi en immobilisations alors qu'elles auraient dû être comptabilisées dans l'actif net non affecté. Ainsi, le solde de l'actif net investi en immobilisations au 1er janvier 2022 a été diminué de 243 302 \$ et l'actif net non affecté a été augmenté du même montant.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable, que le recouvrement est raisonnablement certain ou lorsque le produit de la vente est encaissé.

Les revenus de location de salles et service de bar, d'autofinancement et activités spéciales, de programmation et de camp de jour sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou que l'activité a eu lieu et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des comptes clients et des apports à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks de bar et cantine sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de produits d'entretien seront consommés dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont comptabilisés au moindre du coût établi selon la méthode de l'épuisement successif et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtisse	Amortissement linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 à 20 ans
Parc	Amortissement dégressif	10 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	15 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

Frais initiaux reportés liés à un bail emphytéotique

Les frais initiaux reliés à l'obtention d'un bail emphytéotique ont été reportés et amortis linéairement sur la durée du bail emphytéotique. L'amortissement de ces frais correspond à la charge locative du bien loué en vertu de ce bail emphytéotique.

Intérêts capitalisés

Les intérêts sur les emprunts contractés spécifiquement pour le financement d'actifs et engagés lors de la phase de développement des immobilisations corporelles sont comptabilisés en augmentation du coût des immobilisations corporelles.

4. ENCAISSE

	2023	2022
Encaisse non affectée	511 737 \$	422 346 \$
Encaisse affectée au projet de relocalisation du CCLCN	-	382 370
	511 737 \$	804 716 \$

5. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
Comptes clients	520 \$	28 767 \$
Taxes à la consommation	133 000	49 010
	133 520 \$	77 777 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2023

12

6. STOCKS

	2023	2022
Bar et cantine	1 427 \$	1 427 \$
Produits d'entretien	4 659	4 659
	6 086 \$	6 086 \$

7. APPORTS À RECEVOIR

	2023	2022
Subvention - Ville de Drummondville, 7,8 % (taux préférentiel plus 0,5 % au 31 décembre 2022), encaissable par versements mensuels de 11 743 \$ intérêts compris, renouvelable en mai 2024 ^(a)	1 407 638 \$	517 610 \$
Subvention - PAFIRS contribution Provinciale, encaissable en 2024 ^(b)	729 728	-
Subvention - PAFIRS contribution Fédérale, encaissable en 2024 ^(b)	729 728	-
Commandites à recevoir, encaissables de février 2024 à octobre 2027	463 300	-
Autres subventions de fonctionnement	40 536	160 746
	3 370 930	678 356
Apports à recevoir à court terme	1 654 408	126 904
	1 716 522 \$	551 452 \$

a) En vertu d'une entente, une portion du financement de la construction d'un bâtiment est assurée par la Ville de Drummondville pour un montant autorisé de 1 425 000 \$. La subvention à recevoir comptabilisée à l'actif représente les sommes à recevoir pour le remboursement du prêt à terme du même montant (note 13).

b) En vertu d'une entente, une portion du financement de la construction d'un bâtiment est assurée conjointement par les gouvernements du Québec et du Canada pour un montant autorisé totalisant 1 720 906 \$. Les subventions à recevoir comptabilisées à l'actif représentent les sommes à recevoir pour le remboursement des prêts à terme de ces mêmes montants (note 13).

Une aide supplémentaire de 208 447 \$ est disponible en cas de dépassement de coûts du projet. Cette aide peut couvrir 80 % des coûts supplémentaires.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2023

13

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisse (a)(c)	4 257 266 \$	70 954 \$	4 186 312 \$	- \$
Améliorations locatives	75 576	52 153	23 423	22 047
Parc	13 468	10 986	2 482	2 758
Mobilier et équipement	211 562	73 245	138 317	34 959
Équipement informatique	26 872	11 416	15 456	4 507
Projet en construction - Relocalisation CCLCN (c)	-	-	-	832 798
	4 584 744 \$	218 754 \$	4 365 990 \$	897 069 \$

- a) Cette bâtisse est érigée sur un terrain loué selon un bail emphytéotique (note 15). La bâtisse est amortie selon la durée du bail emphytéotique de 20 ans et sera remise à la Ville de Drummondville à la fin du dit bail.
- b) Les comptes fournisseurs comprennent un montant de 430 520 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (les frais courus, 53 507 \$ au 31 décembre 2022).
- c) Au cours de l'exercice, des intérêts sur la dette à long terme de 70 152 \$ (2 591 \$ en 2022) ont été comptabilisés au coût de la bâtisse (au coût du projet en construction en 2022).

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 50 000 \$. Cet emprunt porte intérêt au taux de 12,7 % et est renouvelable annuellement.

10. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs	438 732 \$	45 391 \$
Salaires et charges sociales	23 048	7 634
Frais courus	6 590	55 536
Produits reportés	43 199	32 372
Subvention à rembourser	-	6 860
Retenues à la source et charges sociales	3 864	3 238
	515 433 \$	151 031 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2023

14

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AU FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges d'exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	208 229 \$	320 622 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice ^(a)	182 525	38 952
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(210 609)	(151 345)
	180 145	208 229
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme	105 145	174 384
Solde à la fin	75 000 \$	33 845 \$

a) Les apports octroyés au cours de l'exercice comprennent un montant de 66 155 \$ (22 773 \$ au 31 décembre 2022) qui n'a pas été encaissé en date de fin d'exercice.

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition de mobilier et équipement et de la bâtisse de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	547 427 \$	31 688 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice ^(a)	2 957 742	520 200
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(61 667)	(4 461)
Solde à la fin	3 443 502 \$	547 427 \$

a) Les apports octroyés au cours de l'exercice comprennent un montant de 2 730 146 \$ (517 610 \$ au 31 décembre 2022) qui n'a pas été encaissé en date de fin d'exercice.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2023

15

13. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt, 7,8 % (taux préférentiel plus 0,5 % au 31 décembre 2022), garanti par le cautionnement de la Ville de Drummondville, remboursable par versements mensuels de 11 743 \$ intérêts compris et payables mensuellement à même une subvention spécifique de la Ville de Drummondville, renouvelable en mai 2024	1 407 638 \$	517 610 \$
Emprunt, d'un montant autorisé de 860 453 \$, pour lequel un montant de 729 728 \$ a été versé en 2023, taux préférentiel plus 0,5 %, garanti par le cautionnement du gouvernement du Québec, remboursable en un versement de capital en 2024 payable à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec, intérêts en sus	729 728	-
Emprunt, d'un montant autorisé de 860 453 \$, pour lequel un montant de 729 728 \$ a été versé en 2023, taux préférentiel plus 0,5 %, garanti par le cautionnement du gouvernement du Canada, remboursable en un versement de capital en 2024 payable à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec, intérêts en sus	729 728	-
Emprunt, d'un montant autorisé de 750 000 \$, pour lequel un montant de 380 432 \$ a été versé en 2023, taux préférentiel plus 0,5 %, garanti par la bâtisse, remboursable à partir de 2024 selon des modalités à définir, renouvelable en février 2024 ^(b)	380 432	-
Emprunt, sans intérêts ^(a)	-	37 205
	3 247 526	554 815
Frais de financement non amortis	4 260	5 985
	3 243 266	548 830
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	1 608 660	37 205
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	1 407 638	511 625
	226 968 \$	- \$

- a) En 2020, l'organisme avait bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à un remboursement de 40 000 \$ et a bénéficié de la radiation du solde de l'emprunt d'un montant de 20 000 \$. Puisque l'organisme avait déjà comptabilisé cette radiation lors de l'octroi de l'emprunt, aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard aux résultats de l'exercice.

13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

- b) Après la fin de l'exercice, l'organisme a renouvelé son emprunt échéant le 15 février 2024. Selon les conditions en vigueur à compter du 16 février 2024, l'emprunt est remboursable par mensualités de 1 680 \$, intérêts en sus calculés au taux préférentiel plus 0,5 %. L'emprunt vient à échéance le 15 février 2025.

De plus, après la fin d'exercice, l'organisme a encaissé une tranche supplémentaire d'un montant de 141 033 \$ et a, par la suite, effectué un remboursement de capital de 138 340 \$.

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des deux prochains exercices, en tenant compte du renouvellement indiqué en (b), net des frais de financement reportés, sont les suivants :

2024	3 016 298 \$
2025	226 968
	<hr/>
	3 243 266 \$

14. AFFECTATIONS INTERNES

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé à l'affectation d'un montant de 225 013 \$ (160 308 \$ en 2022) de l'actif net affecté - Projet relocalisation CCLCN à l'actif net investi en immobilisations et droit à titre d'emphytéote pour l'acquisition de la bâtisse.

15. BAUX EMPHYTÉOTIQUES

L'organisme a signé, en 2006, des baux emphytéotiques avec la Ville de Drummondville pour les immeubles de la rue Traversy et de la rue Lessard. Ces baux sont d'une durée de 20 ans et viennent à échéance en décembre 2026. Ces baux ne prévoient aucun versement périodique, à l'exception du paiement de frais initiaux de respectivement 544 000 \$ et 846 300 \$ déboursés au moment de la signature de ces baux. L'organisme a reporté ces montants et les amortis linéairement sur la durée des baux, i.e. 20 ans, à titre de charge locative. Le 26 octobre 2023, l'organisme a mis un terme au bail emphytéotique de l'immeuble de la rue Traversy et a remis l'immeuble à la Ville de Drummondville, et ce, même si le bail n'était pas échu. À cette date, le solde des frais initiaux reportés liés à ce bail figurait toujours au bilan pour un montant de 72 533 \$. L'organisme a alors renversé 72 533 \$ dans les charges locatives de l'exercice 2023 à la suite de la remise du bien sous-jacent.

L'organisme a également signé, en 2022, un bail emphytéotique avec la Ville de Drummondville pour le terrain de la rue Clair. Ce bail est d'une durée de 20 ans et vient à échéance en juin 2042. Ce bail ne prévoit aucun versement périodique ni aucuns frais initiaux. L'organisme était tenu de construire une bâtisse d'une valeur nette de 4 186 312 \$.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2023

17

	2023	2022
ANNEXE A - SUBVENTIONS - VILLE DE DRUMMONDVILLE		
Fonctionnement et énergie	144 102 \$	134 641 \$
Patinoires	46 453	43 845
Parc de planches à roulettes	11 242	10 792
Camp de jour	41 846	33 284
Intérêts sur la subvention à recevoir	36 867	-
	280 510 \$	222 562 \$

ANNEXE B - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	510 980 \$	403 712 \$
Assurances	10 907	8 158
Permis et cotisations	6 144	3 639
Télécommunications	6 211	5 839
Fournitures de bureau	5 253	2 879
Fournitures de bar	9 367	6 632
Honoraires professionnels	17 666	11 555
Déplacements et représentation	3 040	2 462
Énergie	26 422	30 405
Entretien et réparations	31 818	66 570
Entretien et réparations - Matériel informatique	4 321	1 426
Matériel de loisir	11 987	14 267
Publicité et promotion	23 442	17 109
Formation	2 222	2 485
Divers	3 409	3 770
Charge locative en vertu d'un bail emphytéotique	137 515	69 515
Animation et programmation	45 579	43 222
Activités spéciales	61 118	31 177
	917 401 \$	724 822 \$

ANNEXE C - FRAIS FINANCIERS

Amortissement - Frais de financement	6 724 \$	- \$
Intérêts sur la dette à long terme	73 554	-
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	2 795	2 815
Total des intérêts sur la dette à long terme	83 073	2 815
Intérêts et frais bancaires	7 303	6 042
	90 376 \$	8 857 \$